

Arrêté n°2024-AG-024 relatif à la composition du bureau de vote dans le cadre des élections des représentants des personnels et des usagers Conseil d'Administration (CA), à la Commission de la Recherche (CR) et à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique de l'Université de Mayotte

Scrutin du 8 novembre au 9 novembre 2024

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction Publique de l'Etat ;

Vu le Décret n° 2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu l'arrêté n° 2024-AG-015 du 9 octobre 2024 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration (CA) de l'Université de Mayotte ;

Vu l'arrêté n° 2024-AG-016 du 9 octobre 2024 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la recherche (CR) de l'Université de Mayotte ;

Vu l'arrêté n° 2024-AG-017 modifié du 9 octobre 2024 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) de l'Université de Mayotte ;

Vu l'arrêté n°2024-AG-020 du 4 novembre 2024 portant recevabilité des listes de candidatures pour les élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte ;

Vu l'arrêté n°2024-AG-021 du 4 novembre 2024 portant recevabilité des listes de candidatures pour les élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université de Mayotte ;

Vu l'arrêté n°2024-AG-022 du 4 novembre 2024 portant recevabilité des listes de candidatures pour les élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université de Mayotte ;

Vu l'arrêté n°2024-AG-023 relatif à la composition des bureaux de vote dans le cadre de l'organisation des élections électroniques des représentants de l'établissement au Conseil d'Administration (CA), à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et à la Commission de la recherche (CR) de l'Université de Mayotte

Vu l'ensemble des candidatures déposées dans le cadre du scrutin ;

Vu l'ensemble des propositions d'assesseurs transmises par les délégués de liste ;

Considérant que l'une de ces propositions n'avait pas été intégrée à l'arrêté n°2024-AG-023 susvisé et que celle-ci trouve à s'ajouter valablement à la composition du bureau de vote arrêtée précédemment ;

Le Président de l'Université de Mayotte

ARRÊTE

Article 1er : Objet

Les opérations électorales visant à désigner les représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique de l'Université de Mayotte, auront lieu par vote électronique :

Du vendredi 8 novembre 2024 à 09h00 (heure de Mayotte)

Au samedi 9 novembre 2024 à 09h00 (heure de Mayotte)

Article 2 : Composition du bureau de vote

Le bureau de vote y afférent est composé comme suit :

Rôle	NOM Prénom
Présidente	NEDJAR Leïla
Secrétaire	ABDILLAH I Judickaël
Assesseurs	SAÏD Djasmine CORSE Emmanuel DEVAULT Damien DI BETTA Myriam GOASDUFF Carole SUCRÉ Elliott

Article 3 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté susvisé n°2024-AG-023.

Article 4 : Exécution et publicité du présent arrêté

La Directrice Générale des Services de l'Université de Mayotte est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'Université de Mayotte, à la Direction Affaires Juridiques et Institutionnelles, située dans le Patio – Aile droite.

Le présent arrêté sera également publié au Recueil des actes administratifs de l'Université de Mayotte.

Fait à Dombéni, le 6 novembre 2024

Le Président de l'Université de Mayotte

